

## Classe à Horaires Aménagés Musique

# CHAM



Collège Henri Dunant de Royan  
Conservatoire de musique Besançon Gachet de Royan  
Conservatoire de musique et de danse de Saint-Palais-sur-Mer

## Qu'est-ce qu'une CHAM ?

Le collège Henri Dunant, en partenariat avec le conservatoire de musique Besançon Gachet de Royan et le conservatoire de musique et de danse de Saint-Palais-sur-Mer, propose de suivre un cursus en Classes à Horaires Aménagés Musique à des élèves motivés souhaitant bénéficier d'un enseignement artistique renforcé en musique.

Ces classes permettent de concilier un enseignement artistique de qualité et une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation Nationale.

Elles ont vocation à former des collégiens épanouis, développant à travers des pratiques musicales variées des qualités d'ouverture culturelle, de curiosité et d'autonomie dans le travail.

## Qui peut s'inscrire ?

Tous les élèves peuvent s'inscrire en CHAM :

- Cette option est dérogatoire : elle permet donc de s'inscrire au collège Henri Dunant, quel que soit son secteur et établissement d'origine ;
- On peut s'inscrire en CHAM que l'on rentre en 6<sup>ème</sup>, en 5<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup> ;
- Le dispositif est ouvert en priorité aux élèves pratiquant déjà un instrument (mais un élève qui débute peut être admis).

Pour intégrer la classe CHAM, l'élève s'engage à s'inscrire dans l'un des deux conservatoires partenaires (possibilité d'avoir des aides financières).

L'élève s'engage pour le cycle en cours : 1 an pour les 6<sup>èmes</sup> et 3 ans pour le cycle 4 (5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>).

## Comment s'inscrire ?

Les élèves intéressés par la CHAM devront remplir un dossier d'inscription remis par l'enseignant de l'école, le directeur ou la directrice du conservatoire concerné, ou le professeur d'Éducation musicale du collège.

## Quels sont les avantages de la CHAM ?

Le collège Henri Dunant dégage 1 demi-journée dans l'emploi du temps pour que les élèves puissent suivre leurs cours au conservatoire le jeudi après-midi, ce qui leur permet de bénéficier de cours privilégiés en petit effectif tout en libérant leurs soirées le reste de la semaine.

Les villes de Royan et de Saint-Palais-sur-Mer mettent à disposition un bus afin d'assurer le transport des élèves du collège aux conservatoires.

Au collège, ils bénéficieront d'une maîtrise, qui leur est réservée, et dans laquelle ils feront un travail vocal plus poussé, ainsi qu'une initiation à la direction de chœur. Enfin, les élèves participeront aux rencontres musicales et aux diverses manifestations artistiques mises en place dans le cadre du partenariat entre le collège et les deux conservatoires de musique.

## Que fait-on en CHAM ?

### Au collège

- Éducation musicale : 2h pour les 6<sup>èmes</sup> (classes chantantes), 1h pour les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> ;
- Chant choral : 1h ;
- Maîtrise : 1h.

### Dans les conservatoires

- Formation musicale : entre 45 minutes et 1h15 selon le niveau ;
- Cours d'instrument : de 30 à 50 minutes selon le niveau ;
- Pratique collective : 1 heure ;
- Cours de MAO (Musique Assistée par Ordinateur), suivant le cycle d'étude (*conservatoire de Royan*) ;
- Atelier Electroacoustique et informatique musicale, suivant le cycle d'étude (*conservatoire de Saint-Palais-sur-Mer*).

## Collège Henri Dunant

Avenue de l'Espérance  
17200 ROYAN

Principale : Marie-Noëlle GROCH  
Principale adjointe : Virginie MIGNON  
Professeur référent : Guillaume PIERRE



Téléphone : 05 46 05 14 15  
Courriel : ce.0171120a@ac-poitiers.fr

## Conservatoire de musique Besançon Gachet



1 rue des Arts  
17200 ROYAN

Directeur : Yann LE CALVÉ

Téléphone : 05 46 06 51 00  
Courriel : conservatoire.musique@mairie-royan.fr

## Conservatoire de musique et de danse

28 avenue de Verdun  
17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER

Directrice : Emmanuelle PIAUD

Téléphone : 05 46 23 49 26  
Courriel : conservatoire@stpalaisurmer.fr

